

COMMUNE de SAINTE CROIX EN JAREZ  
N° 22-2022

## ARRÊTÉ de stationnement permanent Cour des Frères et Cour des Pères

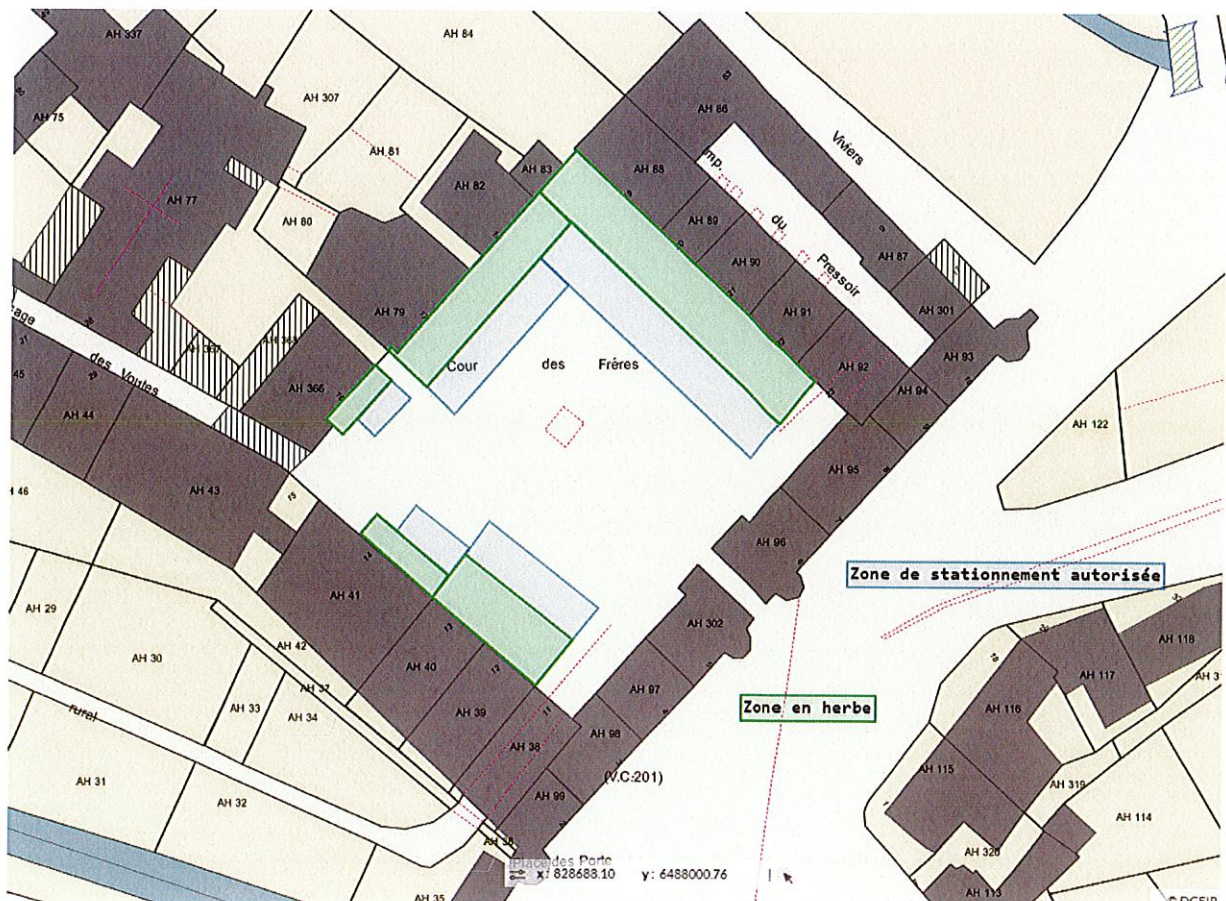
LE MAIRE de Sainte Croix en Jarez,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;  
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

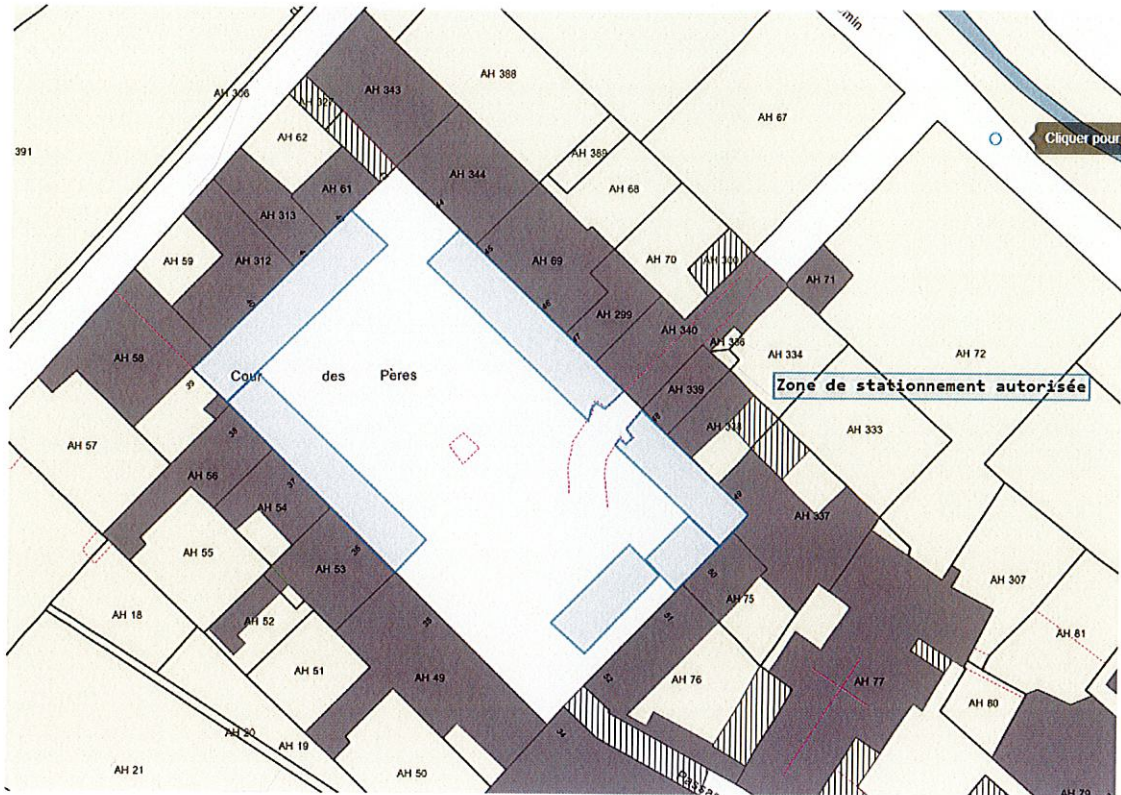
### ARRÊTE :

**Article 1 :** A partir du 1<sup>er</sup> août 2022, le stationnement sera réglementé **dans la cour des Frères (1<sup>ère</sup> cour) et dans la cour des Pères (2<sup>ème</sup> cour)**, comme suit :

- **Dans la cour des Frères (1<sup>ère</sup> cour)**, le stationnement sera seulement autorisé aux droits des façades Sud-Ouest, Nord-Ouest et Nord-est, sur la partie en béton désactivé, sur une largeur de 4 mètres, comme indiqué sur le schéma ci-dessous en bleu. **Le stationnement se fera en bataille.**



- Dans la cour des Pères (2<sup>ème</sup> cour), le stationnement sera seulement autorisé aux droits des façades sur une largeur de 4 mètres, comme indiqué sur le schéma ci-dessous en bleu. Le stationnement se fera en bataille.



**Article 2 :** Le stationnement en dehors de la zone délimitée sera donc interdit à tous les véhicules.

**Article 3 :** Une ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Mme la Préfète de la Loire
- A Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de SAINT PAUL en JAREZ
- Au centre de Secours Incendie de Rive de Gier
- Aux riverains concernés

Fait à Sainte Croix En Jarez  
Le 28 juillet 2022

Daniel TORGUES,  
Maire

Le sceau est circulaire et bleu, avec le texte 'VILLE DE STE CROIX EN JAREZ' et 'LOIRE \* ZEPHYRUS' autour d'un blason central. Une signature manuscrite en encre brune est superposée au sceau.